

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céliane ROISELEE, Mohamed BINRHOAN, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

92-21820037A-20230531-130000013-AM-DE
Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céliane ROISELEE, Mohamed BINRHOAN, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Autorisation d'adhésion à l'Association des Maires du Département des Hauts de Seine(AMD92)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association des Maires du Département des Hauts-de-Seine portant le sigle « AMD 92 »

Considérant l'engagement de l'Association des Maires du Département des Hauts-de-Seine représentative des communes du département,

Considérant que cette association tient le rôle d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur le plan départemental,

Considérant que cette association organise des réflexions communes aux Élu-es du Département en se préoccupant des problèmes les plus divers,

Considérant l'intérêt de la Ville à adhérer à cette association,

DELIBERE

Article 1 : La ville de Gennevilliers décide d'adhérer à l'Association des Maires du Département des Hauts-de-Seine et de ce fait, de régler la cotisation au titre de l'année 2023, pour un montant de 9 518,24 euros (neuf mille cinq cent dix-huit euros et vingt-quatre centimes). Ce montant est calculé à raison de 0,190 € par habitant.

Article 2 : La dépense sera imputée au chapitre 11 nature 6281 – budget de fonctionnement.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 5/06/23

Affiché le 5/06/23

Exécutoire le 5/06/23



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023